


REPLACEMENT DES PARATONNERRES RADIOACTIFS			
REF : PAR-DOC-26	REVISION : C	PAGE 1 / 4	

Le remplacement des paratonnerres radioactifs

HISTORIQUE ET REGLEMENTATION



Si la découverte du paratonnerre par Benjamin FRANKLIN remonte à 1760, ce n'est qu'en 1914 qu'un scientifique hongrois, Léo SZILARD met au point le premier paratonnerre à tête radioactive. Il s'agissait d'augmenter le rayon de protection d'un paratonnerre classique, en rendant l'air conducteur au voisinage de sa pointe par ionisation, pour que la foudre s'y dirige préférentiellement. Ce procédé a été commercialisé à partir de 1932.

L'**arrêté du 11 octobre 1983**, applicable au 1^{er} janvier 1987, interdit l'emploi des radioéléments pour la fabrication des paratonnerres ainsi que leur commercialisation et leur importation. Aujourd'hui, le démontage des paratonnerres radioactifs existants est recommandé. Il est même rendu obligatoire par l'arrêté du 19 juillet 2011 pour certaines installations classées (dépose à effectuer avant le 1^{er} janvier 2013).

Le 03/02/2009, l'**Autorité de Sûreté Nucléaire** a mis en demeure l'ensemble des entreprises d'installation de protection foudre d'arrêter toute activité de dépose, de remettre leur matériel aux autorités compétentes (ANDRA), de former et nommer une Personne Compétente en Radioprotection, de mettre en place toutes les procédures réglementaires indispensables à cette activité et de présenter un dossier de demande d'autorisation. LAUMAILLE SARL a ainsi obtenu l'**autorisation de dépose des paratonnerres radioactifs (n° T650238)** délivrée par l'ASN.



LA PROCEDURE DE REMPLACEMENT

Le démontage des pointes radioactives nécessite un certain nombre de précautions. Ce travail est supervisé par notre **Personne Compétente en Radioprotection (PCR)** et réalisé par des techniciens ayant reçu une formation spécifique. Une procédure particulière est applicable avec notamment la sécurisation de la zone de travail au moyen de ru-balises ou de barrières fixes, l'utilisation de tenues spécifiques de protection et la mesure du débit de dose par dosimètre.

Les pointes radioactives démontées ne doivent jamais être touchées à mains nues. Elles sont placées dans des sacs alu plastifiés puis dans des fûts spéciaux. Ces fûts sont ensuite transportés jusqu'aux établissements LAUMAILLE afin d'être temporairement entreposés dans un local de stockage dédié dans l'attente d'un enlèvement qui sera réalisé par les établissements **ANDRA**, dépendant du Ministère de l'Environnement, qui procèdera au retraitement des sources radioactives. Une **traçabilité** complète de ces éléments est conservée.



Le contenu de ce document est la propriété de la société LAUMAILLÉ. Il ne peut-être communiqué ou reproduit sans son autorisation

www.laumaille.com



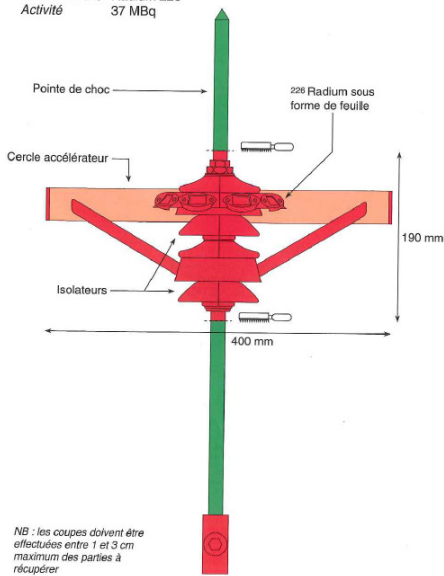
ZAC DES PYRÉNÉES - 6, RUE DU TROUMOUSSE - 65420 IBOS - FRANCE
TÉL. 05 62 38 00 62 - FAX 05 62 38 03 18 - info@laumaille.com
LAUMAILLÉ SARL - CAPITAL DE 15 0000 EUROS - APE 2652Z - TVA INTRACOM FR55491247946 - SIRET 49124794600024

COMMENT SAVOIR SI UN PARATONNERRE EST RADIOACTIF ?

Le critère principal pour le déterminer est **la date de sa fabrication** : entre 1932 et 1986. Vous pouvez également vous appuyer sur les fiches techniques ci-jointes pour identifier plus précisément le paratonnerre et contacter une Personne Compétente en Radioprotection (**PCR**) qui sera en mesure de confirmer l'identification. Notre service commercial met à votre disposition ce service.

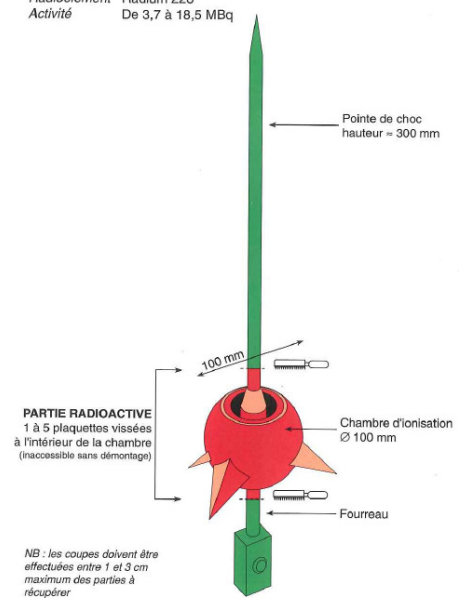
Marque DUVAL MESSIEN
Modèle SAREF
Fabrication De 1945 à 1960
Radioélément Radium 226
Activité 37 MBq

FICHE 1



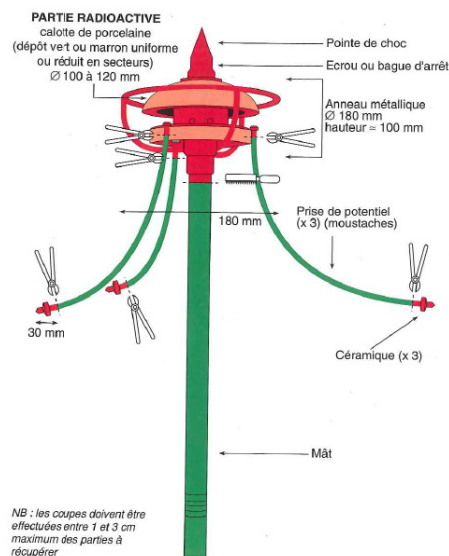
Marque DUVAL MESSIEN
Modèle PARASPHERE
Fabrication Depuis 1960
Radioélément Radium 226
Activité De 3,7 à 18,5 MBq

FICHE 2



Marque HELITA
Modèle A CALOTTE
Fabrication De 1936 à 1950
Radioélément Radium 226
Activité De 33 à 74 MBq

FICHE 3



REPLACEMENT DES PARATONNERRES RADIOACTIFS



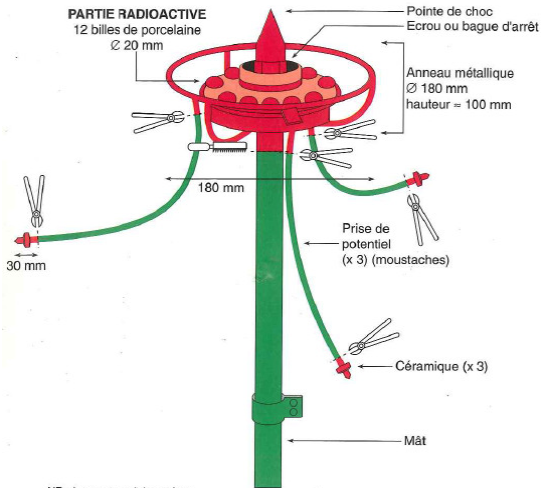
REF : PAR-DOC-26

REVISION : C

PAGE 3 / 4

Marque HELITA
Modèle A BILLES
Fabrication De 1950 à 1970
Radioélément Radium 226
Activité De 37 à 74 MBq

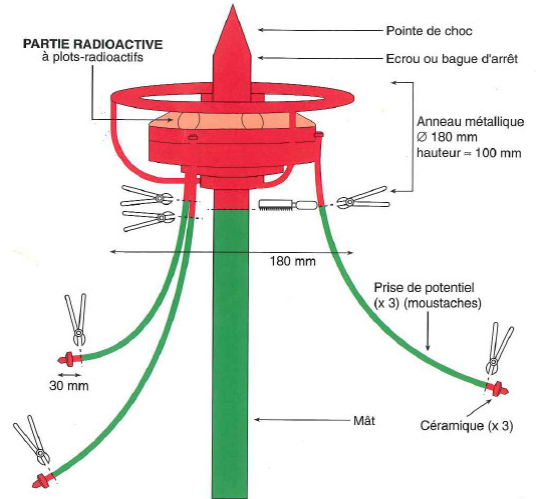
FICHE 4



NB : les coupes doivent être effectuées entre 1 et 3 cm maximum des parties à récupérer

Marque HELITA
Modèle A PLOTS-RADIOACTIFS
Fabrication De 1966 à 1970
Radioélément Radium 226
Activité 74 MBq

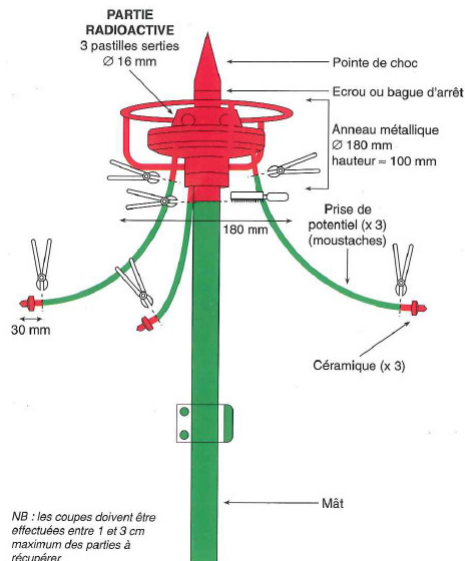
FICHE 5



NB : les coupes doivent être effectuées entre 1 et 3 cm maximum des parties à récupérer

Marque HELITA
Modèle A PASTILLES
Fabrication De 1970 à 1986
Radioélément Américium 241
Activité De 6 à 28 MBq

FICHE 6



NB : les coupes doivent être effectuées entre 1 et 3 cm maximum des parties à récupérer

Le contenu de ce document est la propriété de la société LAUMAILLÉ. Il ne peut-être communiqué ou reproduit sans son autorisation

www.laumaille.com



ZAC DES PYRÉNÉES - 6, RUE DU TROUMOUSSE - 65420 IBOS - FRANCE
 TÉL. 05 62 38 00 62 - FAX 05 62 38 03 18 - info@laumaille.com
 LAUMAILLÉ SARL - CAPITAL DE 15 000 EURO - APE 2652Z - TVA INTRACOM FR55491247946 - SIRET 49124794600024

REPLACEMENT DES PARATONNERRES RADIOACTIFS



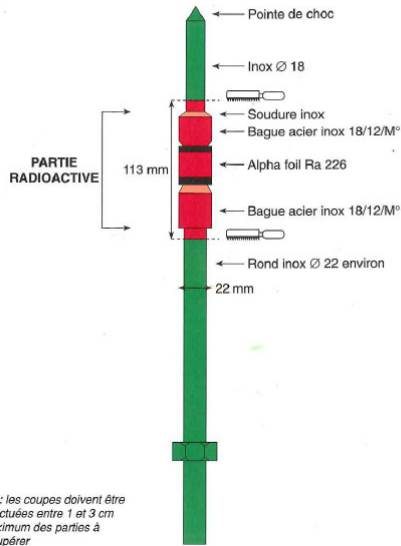
REF : PAR-DOC-26

REVISION : C

PAGE 4 / 4

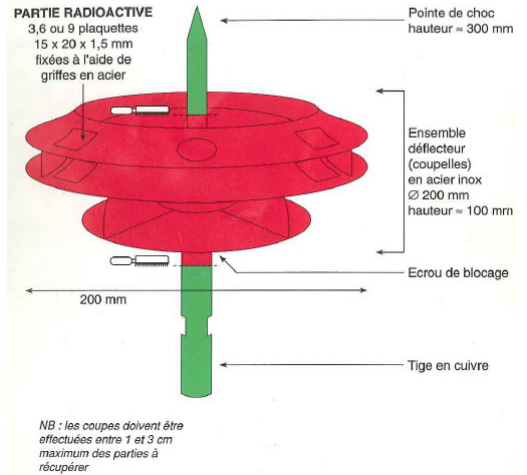
Marque INDELEC
Modèle POINTE ACTIVE TD
Fabrication De 1980 à 1985
Radioélément Radium 226
Activité De 12,85 à 18,5 MBq

FICHE 7



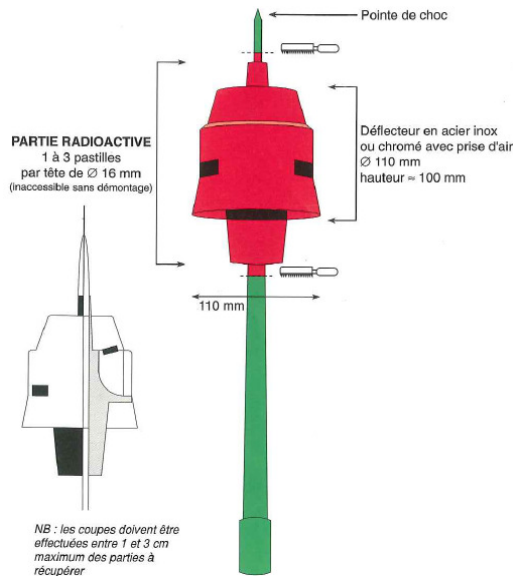
Marque INDELEC
Modèle PREVENTOR
Fabrication De 1960 à 1985
Radioélément Radium 226
Activité De 6 à 27 MBq

FICHE 8



Marque FRANKLIN FRANCE
Modèle SAINT ELME
Fabrication Depuis 1981
Radioélément Américium 241
Activité De 11 à 33 MBq

FICHE 9



Le contenu de ce document est la propriété de la société LAUMAILLÉ. Il ne peut-être communiqué ou reproduit sans son autorisation

www.laumaille.com



ZAC DES PYRÉNÉES - 6, RUE DU TROUMOUSSE - 65420 IBOS - FRANCE
 TÉL. 05 62 38 00 62 - FAX 05 62 38 03 18 - info@laumaille.com
 LAUMAILLÉ SARL - CAPITAL DE 15 000 EUROES - APE 2652Z - TVA INTRACOM FR55491247946 - SIRET 49124794600024